Enfance en danger : Oser parler !

Association Roussillonnaise Alexis Danan

Enfance en Danger
Oser parler !

Créée en 1986, elle est devenue en 2023 *Enfance en danger : oser parler !* Association Roussillonnaise Alexis DANAN. Elle est la plus ancienne association du département venant en aide à l'Enfant en danger. Elle s'appuie sur une éthique rigoureuse. Elle intervient dans le respect le plus absolu de la confidentialité, avec la plus grande prudence. Notre discrétion est totale.

Le siège social de l'Association se situe à Perpignan au 3, rue Déodat de Séverac dans les locaux de la Maison pour les Familles (UDAF).

Nos actions

Toutes nos actions sont gratuites

1. La prévention dans les établissements scolaires

Titulaire d'un agrément du rectorat en date du 7 février 2013 renouvelé le 19 janvier 2024, nous intervenons à la demande du personnel pédagogique, auprès des élèves des écoles maternelles, élémentaires, des collèges et lycées, afin de développer les thèmes relatifs à la maltraitance, conformément au contenu de la loi de COURSON.

Nous proposons des séquences sur les thèmes précis : la maltraitance et sa prévention, le harcèlement et le cyber harcèlement, les droits des enfants et sensibilisation à l'empathie, etc.

Nous organisons avec les enseignants le contenu de l'intervention pour répondre aux besoins des enfants qu'ils ont déterminés. Chaque séquence est adaptée aux élèves concernés.

Conjointement, nous proposons aux professionnels de ces établissements une information sur leurs éventuels questionnements (Qu'est-ce que la maltraitance ? Comment la repérer ? Quelles conduites tenir ? Etc.).

Nos interventions sont programmables tout au long de l'année scolaire. En concertation avec l'équipe et l'enseignant (e) de la classe concernée. Elles font l'objet d'une convention d'intervention indispensable avant toute action.

D'une durée de 45 minutes à 1 heure, selon le niveau de la classe, ces interventions se déroulent obligatoirement en présence d'un membre de l'équipe pédagogique ou d'accueil. Une fiche d'appréciation est remplie par l'enseignant à l'issue de la séance.

2. La sensibilisation et l'information des professionnels et futurs professionnels

A leur demande, nous intervenons dans les structures où sont formés les futurs professionnels (AEHP pour les auxiliaires de puériculture et aides-soignants, CEMEA, Ligue de l'enseignement pour les animateurs, directeurs de centre d'accueil des enfants, etc.), et des professionnels de l'accompagnement dans les différentes structures accueillant des enfants (centres de loisirs, crèches, jardins d'enfants, etc…) et dans les établissements sanitaires. Ces interventions s'inscrivent dans la plupart des cas dans le cycle de leur formation.

En lien avec leurs spécificités, nous cherchons à interpeller et faire émerger une réflexion collective, afin de mobiliser au mieux les ressources légales qui sont à leur disposition.

Chaque participant est invité à remplir une fiche « bilan d'intervention » à la fin de la séance. Le dépouillement et la synthèse sont adressés à l'organisateur.

3. Pour le public : organisation de conférences

2 fois par ans, l'association organise des conférences ouvertes au public sur des thèmes d'actualités en lien avec l'enfance. A cet effet, nous invitons des personnalités, reconnues pour leur expertise dans le domaine choisi, pour intervenir.

4. Toute action visant à la lutte contre la maltraitance faite aux enfants

Nous pouvons animer des réunions publiques à la demande des municipalités, des CCAS, des associations, etc. pour faire prendre conscience du rôle citoyen de chacun.